

Pièce n° 3 :

**RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES
(RPAO)**

NB : Ceci est le complément particulier du RGAO, que le soumissionnaire est tenu d'appliquer rigoureusement pour le présent Appel d'offres.

CHAPITRE I : INTRODUCTION	
1.1	<p>Définition des travaux :</p> <p>Les prestations objet du présent Appel d'Offres concernent l'exécution des travaux de la construction d'un bloc de 02 salles de classe au x</p> <p>L'ensemble des travaux comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux préparatoires; Terrassement ; Fondation ; Maçonnerie - Béton armé en élévation ; Charpente – Couverture, Bardage Menuiserie Métallique ; Electricité ; Peinture. Aménagements – VRD ; <p>Noms et adresse de Maître d'Ouvrage : le Préfet du Haut Nyong ,BP, Tél , Email.....</p> <p>Référence de l'Appel d'Offres : Appel d'Offres National Ouvert N° ____/AAONO/RE/DHN/CDPMHN/ 2019 du _____</p>
1.2	Délai d'exécution : Le délai d'exécution des travaux est de quatre(04) mois, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit Ordre de Service.
2.1	<p>Source de Financement : Budget d'Investissement Public MINESEC.</p> <p>Nom du Projet : Exécution des travaux de construction d'un bloc de 02 salles de classe au x</p>
4.1	Liste des candidats pré qualifiés le cas échéants : RAS
5 .1	<p>Provenance des matériaux, matériels, fournitures, équipements et services :</p> <p>Lorsque l'exécution du présent Marché nécessite l'acquisition des matériels et matériaux, préférence est donnée aux produits fabriqués au Cameroun sous réserve de leur conformité aux normes techniques et à la condition que leurs prix soient homologués.</p>

	Toutefois, en cas de dérogations législatives ou réglementaires, ou résultant des conventions ou accords internationaux, le Ministre du Commerce autorise l'importation desdits produits.
6.1	Critères d'évaluation
6. a	<p>Critères éliminatoires</p> <p>Les critères éliminatoires porteront essentiellement sur :</p> <p>L'absence d'une pièce du dossier administratif;</p> <p>La pièce du dossier administratif non conforme et non régularisée dans les 48 heures après dépouillement;</p> <p>La fausse déclaration ou pièce falsifiée;</p> <p>L'omission, dans le bordereau des prix unitaires, d'un prix quantifié;</p> <p>La note technique inférieure à 70% de oui.</p>
6-b	<p>Les critères de qualification technique(critères essentiels):</p> <p>Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront sur :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 Présentation générale de l'Offre ; 2 Références de l'Entreprise; 3 Disponibilité d'un personnel d'encadrement qualifié et expérimenté ; 4 Disponibilité du matériel et des équipements essentiels pour l'exécution desdits travaux ; 5 Méthodologie d'exécution (organisation et déroulement du projet) ; 6 Visite du site ; 7 Capacité financière. <p>NB : le soumissionnaire devra obtenir 70 % de oui des critères essentiels à l'évaluation technique pour être admis à l'analyse de l'offre financière.</p> <p>chaque critère sera validé après satisfaction de :</p>

6-C	<p>En cas de groupement d'entreprise, chaque membre du groupement doit présenter un dossier Administratif complet en plus des éléments constitutifs du groupement et du pouvoir habilitant le signataire</p>
7.3	<p>Visite du site des travaux et réunion préparatoire</p> <p>Conformément à l'article 7.1 du RGAO, le soumissionnaire devra impérativement effectuer une visite de site, suite à laquelle il devra produire une attestation de visite de site sur l'honneur et un rapport de visite obligatoire.</p>
12.	Langue de l'offre : Français ou Anglais
13.	<p>La liste des documents visés à l'article 13 du RGAO devra être complète, regroupée en trois volumes insérés respectivement dans des enveloppes intérieures et détaillées comme suit :</p>
	<p>Enveloppe A - Volume I : Pièces Administratives</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une attestation de non faillite établie par le Tribunal de Grande Instance ou par la Chambre d'Industrie et du Commerce du lieu de Résidence du soumissionnaire datant moins de trois (03) mois précédent la date de remise des offres ; 2. Une carte de contribuable ; 3. La Caution de soumission ; 4. Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire, délivrée par une

banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget du Cameroun ou par une Assurance de premier ordre;

5. La quittance d'achat du Dossier d'Appel d'Offres ;
6. Une attestation de non exclusion des Marchés Publics délivrée par le Directeur Général de l'ARMP ;
7. Le Registre de commerce ;
8. Une attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de la Prévoyance Sociale certifiant que le soumissionnaire a satisfait à ces obligations vis-à-vis de ladite caisse datant de moins de trois (03) mois ;
9. Une attestation de non -redevance délivrée par le chef de centre des Impôts territorialement compétent certifiant que le soumissionnaire a effectué les déclarations réglementaires en matière d'impôts pour l'exercice en cours, datant, de moins de trois (03) mois ;
10. Une attestation et un plan de localisation de l'Entreprise ;
11. L'accord de groupement le cas échéant (type notarié, mandataire, pouvoir de signature, etc....) ;
12. Preuve d'acceptation du marché (CCAP)

Enveloppe B - Volume II : Offre technique

B.1- Les renseignements sur les qualifications de l'entreprise

Il devra contenir :

Les Références techniques de l'Entreprise (trois sous critères)

Justifier dans les cinq (03) dernières années la réalisation d'au moins trois (02) projets dans les travaux similaires. (joindre copie des chaque Contrat, première et dernière page, et PV de réception correspondants)

B.2 - Qualification et expérience du personnel d'encadrement

Justifier du personnel d'encadrement suivant, à travers les éléments suivants :

- Conducteur des travaux : le C.V (adresse complète) et la copie légalisée de son diplôme. Le candidat doit avoir au moins le Diplôme de Technicien Supérieur de Génie Civil et au moins cinq (05) ans d'expérience générale et trois (03) ans au moins au

	<p>poste de conducteur des travaux.</p> <p>- Chef de chantier : le C.V (adresse complète) et la copie légalisée de son diplôme. Le candidat doit avoir au moins le Diplôme de Technicien de Génie Civil et au moins quatre (04) ans d'expérience générale et trois (03) ans au moins au poste de chef de chantier.</p>
	<p>B.3 - Disponibilité du matériel et des équipements essentiels</p> <p>Justifier de la disponibilité et de la prise en compte du matériel et des équipements essentiels pour l'exécution desdits travaux, avec preuves de possession en propre ou en location (contrats de location vérifiables).Le soumissionnaire doit fournir et justifier sa liste. Cartes crises en propre ou en location certifiées conforme par le service émetteur (contrat de location certifié conforme)</p> <p>Un (01) Véhicule de liaison Pick-up 4 x 4 ou fourgonnette ;</p> <p>Vibreur à béton ;</p> <p>Petit matériel de chantier (un kit).</p>

B.4 -Note méthodologique

La note méthodologique portera sur les points suivants :

- L'organisation et le programme que le soumissionnaire compte mettre en œuvre pour réaliser les travaux (installation, planning, sous-traitance, organigramme, PAQ, délais, plans, rendement, sécurité, environnement, tâches, équipes, etc....);
- Une attestation de visite de site signée sur l'honneur ;
- Obligatoirement, un rapport décrivant l'état des lieux suite à la visite de site (descriptions, difficultés, suggestions et commentaires divers, etc.... avec photos si possible.) ;

B.5 -Les capacités financières :

Une attestation émanant d'un établissement bancaire implanté sur le territoire Camerounais et agréé par le Ministère chargé des Finances, certifiant la solvabilité financière de l'Entreprise. Cette attestation indiquera :

Si l'Entreprise est capable de préfinancer sur ses fonds propres ; ou

Si elle bénéficie des facilités de préfinancement ou d'un concours de trésorerie octroyés par cet établissement bancaire.

	Cette capacité d'autofinancement doit couvrir au moins 50% du montant des travaux.
	<p>B.6 - Les preuves d'acceptations des conditions du marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CCTP paraphé sur toutes les pages et signé à la fin ;
	<p>Enveloppe C - Volume III : Offre Financière</p> <p>C.1. La soumission proprement dite, en original rédigé selon le modèle joint, timbré au tarif en vigueur, signée et datée ;</p> <p>C.2. Le Bordereau des Prix Unitaires dûment rempli (BPU) ;</p> <p>C.3. Le Détail Quantitatif Estimatif dûment rempli (DQE) ;</p> <p>C.4. Le Sous Détail des Prix Unitaire et/ou la composition des prix forfaitaires(SDPU);</p>
	Prix et monnaie de l'offre
14 .3	Sous réserve des dispositions contraires prévues dans le RPAO et dans le CCAP, tous les droits, impôts et taxes payables par le soumissionnaire dans le cadre du futur marché, ou à tout autre titre, seront inclus dans les prix et dans le montant total de son offre, trente (30) jours avant la date limite de dépôt des offres.
14.4	<p>Les prix du Marché</p> <p>Les prix du marché sont fermes (non révisables et non actualisables).</p>
15.1	<p>[Dans le cas des Appels d'Offres Internationaux, indiquer si la (les) monnaie(s) de l'offre est (sont) définie(s) en suivant l'option A ou l'option B de l'article 15.1 du RGAO]</p> <p>Non applicable</p>
15.2. et 15.3	<p>Monnaie(s) de l'offre et indication sur le taux de change :</p> <p>RAS</p>
	Préparation et dépôt des offres
16.1	<p>Période de validité des Offres :</p> <p>Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.</p>

17.1	<p>Montant de la caution de soumission :</p> <p>L'Offre doit être garantie par une caution de soumission (suivant modèle joint) d'un montant de 440 000 FCFA délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances du Cameroun. Au delà des cas déjà cités, elle pourra également être saisie en cas de manquement à l'obligation de venir recevoir notification du Marché ou de l'OS de démarrage des prestations. Elle doit être valable au moins cent vingt (120) jours au-delà de la date limite de dépôt des Offres.</p>
18 .1	<p>Délai d'exécution des travaux</p> <p>Les offres seront évaluées sur la base d'un délai d'exécution des travaux compris entre 90 jours au minimum et 150 jours au maximum. La méthode dévaluation Figure à l'article 32.2 (e) du RGAO.</p> <p>Le délai d'exécution proposé par le soumissionnaire retenu deviendra le délai d'exécution contractuel.</p> <p>Le délai d'exécution des travaux est de quatre (04) mois et court, sauf stipulation contraire du CCAP, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux ou dans celle fixée dans ledit ordre.</p>
18.3	<p>Les variantes techniques sur la ou les parties des travaux spécifiées ci-dessous sont permises dans le cadre des Spécifications techniques:</p> <p>Non applicable</p>
19.1.	<p>Lieu, date et heure de la réunion préparatoire à l'établissement des offres:</p> <p>Il n'y aura pas de réunion préparatoire.</p> <p>La visite du site des travaux, est prévue(Clause 7.3 du RGAO).] joindre une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire, signée et datée certifiant la visite du site et suivant le modèle joint en annexe.</p> <p>Le soumissionnaire devra obligatoirement effectuer, à ses frais, une visite des lieux et examiner l'emplacement des travaux et des environs et prendre connaissance avant d'établir son offre, des caractéristiques, de l'emplacement et de la nature des travaux à exécuter, de l'importance des matériaux à fournir, des voies et moyens d'accès au chantier, des installations nécessaires. Le soumissionnaire devra joindre au dossier technique en plus de son rapport de visite, une attestation de ladite visite dûment signée sur l'honneur par l'intéressé</p>
20.1	<p>Nombre de copies de l'offre qui doivent être remplies et envoyées:</p>

	Sept (07) exemplaires dont un (01) original et cinq (06) copies marquées comme telles.
21 .2.	<p>Adressedu Maître d'Ouvrage àutiliserpourl'envoidesoffres:</p> <p>Les enveloppes intérieures et extérieures seront envoyées à l'Autorité contractante à l'adresse suivante :</p> <p>Prefet du Haut Nyong,</p> <p>BP Abong-Mbang,</p> <p>Tél,</p> <p>Email</p> <p>et porteront la mention :</p> <p style="text-align: center;">APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT</p> <p>N° ____/AONO/RE/DHN/CDPMUN/2019 du _____</p> <p>Pour la construction d'un bloc de 02 salles de classe au CETIC de BAGOFIT dans le Département du Haut Nyong, Région de l'Est.</p> <p>« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT ».</p>
22.1	<p>Date et heure de dépôt des offres :</p> <p>Sous peine de rejet, les offres doivent parvenir au plus tard le _____ à _____ heures précises au Secrétariat de la Préfecture d'Abong-Mbang, à , BP Abong-Mbang, Tél : , Email :</p> <p>Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, sous peine de rejet de son offre, une caution de soumission telle qu'exigée dans le présent RPAO.</p> <p>Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par toute autorité compétente conformément à la loi.</p> <p>Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.</p> <p>Toute offre non conforme aux prescriptions du présent Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable, notamment, l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, ou le</p>

	non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres.
25 .1	<p>Lieu, date et heure de l'ouverture des plis</p> <p>L'ouverture des Offres s'effectuera en un (01) temps, à la salle de réunions de la Préfecture d'Abong-Mbang , sise àle _____ à _____ heures, heure locale, par la Commission Départementale de Passation des Marchés, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés.</p>
31.2.	<p>Monnaie retenue pour la conversion en une seule monnaie : Le franc CFA.</p> <p>Sources du taux de change: La Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)</p> <p>Dates du taux de change: RAS</p>
32.2 (e)	<p>Le délai d'exécution sera évalué comme suit:</p> <p>Le dépassement du délai d'exécution sera évalué comme suit :</p> <p>Si les travaux ne sont pas terminés dans le délai fixé par le marché, le titulaire subira à titre de pénalités une retenue égale à :</p> <p>Un deux millième (1/2000ème) du montant T.T.C du marché par jour calendaire du premier au trentième jour de retard.</p> <p>Un millième (1/1000ème) du montant T.T.C du marché par jour de retard au-delà du trentième jour.</p> <p>Cette pénalité sera applicable d'office à la seule échéance du terme.</p>
32.2(g)	<p>La méthode d'évaluation des variantes techniques est la suivante:</p> <p>Non applicable</p>
33.1	<p>Lessoumissionnairesnationauxbénéficientd'unemargedepréférence nationale aucun cours de l'évaluation.non applicable</p>
	ATTRIBUTION DU MARCHE
34.1 et	<p>Au terme des différentes délibérations, l'attribution se fera au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme, administrativement, techniquement, financièrement, et évaluée la moins-disante.</p>

34.2	
	Cautionnement Définitif
39.1 39.2	L'attributaire devra fournir un cautionnement définitif compris entre 2 et 5% du montant TTC du Marché, suivant modèle indiqué en annexe, dans les vingt (20) jours dès notification du Marché, en remplacement de la caution de soumission et au plus tard, avant le premier paiement intermédiaire. Il sera fixé par l'Autorité Contractante, à la signature du Marché, à la diligence du cocontractant.